



SAISON 2017/2017

FICHE D'INSCRIPTION

www.plongee-dijon.fr

Nom:..... Prénom:.....

N° LICENCE :.....

Date et lieu de naissance:...../...../..... à

Adresse: n°..... rue /Bld/Ave.....

Code postal: Ville:.....

Téléphone: Portable:.....

E-mail:.....

- Je ne souhaite pas apparaître dans le trombinoscope du club
- Je souhaite être informé(e) de l'activité du club par e-mail
- Je souhaite être convoqué(e) à l'AG du club par courrier postal et non par email (joindre obligatoirement une enveloppe)

FRAIS D'INSCRIPTION

| | Droit d'entrée | Cotisation club | Licence incluant l'assurance responsabilité civile | Sous total | Assurance Individuelle accident (de 20,00 € à 83 € *) | TOTAL A REGLER |
|--|----------------|-----------------|--|------------|---|----------------|
| Nouvel arrivant | 60€ | 116,80 € | 39,20 € | 216,00 € | | |
| Nouvel arrivant 2 ^{ème} membre d'une même famille vivant sous le même toit | 60€ | 56,80 € | 39,20 € | 156,00 € | | |
| Nouvel arrivant jeune 12-16 ans | 60 € | 36,20 € | 24,80 € | 121,00 € | | |
| Ancien membre (- de 60 ans) | 0€ | 116,80 € | 39,20 € | 156,00 € | | |
| Ancien membre, 2 ^{ème} membre d'une même famille vivant sous le même toit (- de 60 ans) | 0€ | 56,80 € | 39,20 € | 96,00 € | | |
| Ancien membre senior (à partir de 60 ans) | 0€ | 66,80 € | 39,20 € | 106,00€ | | |
| Président d'honneur | 0 € | 0 € | 39,20 € | 39,20 € | | |
| Ancien membre jeune (enfant de 12 à 16 ans) Natation sans formation | 0€ | 36,20 € | 24,80 € | 61,00 € | | |

* voir doc joint ou site FFESSM

PIECES A FOURNIR

- La fiche d'inscription complète
- Un chèque à l'ordre d'AQUACLUB21, calculé en fonction de vos options d'assurance sur tableau au verso <http://www.cabinet-lafont.com> (site AXA assureur de la FFESSM)
Vous avez la possibilité de faire plusieurs chèques : parlez-en à Françoise
- La **PHOTOCOPIE** du certificat médical établi par un **médecin du sport et/ou fédéral** (vous trouverez la liste sur notre site), qui couvre la période du 01/09/2017 au 30/06/2018. L'original du certificat médical devra être conservé dans vos papiers de plongée et vous sera demandé à chaque sortie en milieu naturel et en fosse.
Si vous souhaitez faire de la compétition, faites apparaître et valider obligatoirement cette option par le médecin sur le certificat.
- Une **PHOTOCOPIE** prouvant votre diplôme de plongée (carte CMAS ou diplôme) (nouveaux inscrits)
- 1 enveloppe timbrée avec votre adresse si vous souhaitez être convoqué(e) à l'Assemblée Générale autrement que par email
- Pour les nouveaux arrivant seulement:** 1 photo d'identité

Cette année, les inscriptions seront à déposer tous les mercredis à partir de 19h45 auprès de Françoise au bord de la piscine jusqu'au 18 novembre 2017. Nous n'accepterons pas de dossiers tant qu'ils seront incomplets.

Nous vous remercions de lire attentivement les informations ci-dessous
RENTREE 2017: 6 SEPTEMBRE 20h – PISCINE DE FONTAINE D'OUCHE

INFORMATIONS IMPORTANTES

- 1- Le code du sport régit notre activité subaquatique. Nous vous invitons à le consulter sur le site de la fédération www.ffessm.fr ou sur le site du club. Si vous ne disposez pas d'ordinateur, nous pourrions vous en établir une copie
- 2- Les statuts du club et le Règlement Intérieur sont à votre disposition auprès du Président
- 3- Nous disposons de 2 créneaux piscines :
 - a. **Piscine de Fontaine d'Ouche – mercredi de 20h à 21h 30 (PMT et scaphandre et apnée)**
 - b. **Piscine Olympique du Grand Dijon - lundi de 19h30 à 20h30h (PMT- apnée)**
- 4- Nous avons deux créneaux à la fosse de Dijon, **2 jours par mois de 20h à 21h (1 scaphandre + 1 apnée)**. Pour y accéder, l'inscription est obligatoire auprès d'**Isabelle**. Une participation de 5 € par plongée est demandée au moment de l'inscription. Le calendrier sera affiché sur le tableau au local du club
- 5- Vous trouverez ci-joint et également sur le site du club le modèle du certificat médical type à faire remplir par votre médecin. Etant donné les risques liés à la plongée nous vous demandons de faire faire votre certificat médical par un **médecin du sport ou un médecin fédéral**. Si vous présentez l'une des contre-indications liées à la pratique (liste sur le site), merci de faire faire votre certificat par un médecin **fédéral**. La liste des médecins fédéraux et du sport est disponible sur le site du club.
- 6- Vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire individuelle auprès du cabinet Lafont. Le détail des prestations ainsi que le tarif sera publié sur le site du club. L'assurance complémentaire éventuelle est souscrite au moment de la souscription de la licence. Vous ne vous occupez de rien directement. Si vous souhaitez participer à une compétition, il vous faudra obligatoirement le faire préciser sur votre certificat médical et souscrire à l'assurance individuelle du Cabinet Lafont (loisir 1 minimum).